

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1 — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

IL Y A 50 ANS

Il y a cinquante ans, la Révolution de 1848 renversa la monarchie de Louis-Philippe, de même que la révolution de 1830 avait précipité du trône le dernier représentant du droit divin.

Il est de mode aujourd'hui, dans un certain camp, de médire de la Révolution de février et de la République de 1848. Elles marquèrent cependant, l'une comme l'autre, dans l'histoire de notre droit public et de nos libertés nationales, une étape importante.

Comme l'a rappelé Auguste Challamet dans son *Histoire de la Liberté en France*, la Révolution de 1789 avait donné à l'ouvrier des campagnes la possibilité d'acquiescer de la terre et de la cultiver pour son propre compte ; elle avait émancipé celui des villes en abolissant les maîtrises et jurandes qui l'astreignaient à un véritable joug ; 1789 avait fait de l'ouvrier des villes un homme libre ; 1848 en fit un citoyen auquel il ne fallait qu'un certain temps pour avoir le sentiment de la responsabilité, pour comprendre qu'il existe un lien nécessaire entre sa façon de voter et la manière dont on conduit les affaires publiques. Trois millions d'ouvriers et six millions de paysans devinrent d'un même coup électeurs. Jamais il n'y eut de révolution plus féconde en conséquences au point de vue de l'égalité politique et sociale.

Qu'on le veuille ou non, ce fut là le grand résultat de la Révolution de 1848. Souvent on a dit que l'accession des masses populaires au droit du suffrage avait été trop prématurée, trop brusque. On a vu là l'une des raisons déterminantes de l'avènement du second empire. Il y aurait beaucoup à dire au sujet de cette thèse et il ne serait peut-être pas difficile de prouver que ce fut beaucoup plutôt la coalition réactionnaire à laquelle la rue de Poitiers a laissé son nom que l'institution du suffrage universel qui doit porter la responsabilité du 2 décembre.

Ce qui manqua en 1848 à la démocratie, suivant une juste remarque de M. Jules Grévy, ce fut une organisation sérieuse. Au lieu de lui laisser sa part dans le gouvernement, on s'appliqua à l'en exclure ; on la tint à l'écart « on la laissa dans son ignorance, dans ses illusions, dans ses misères, dans l'amertume de ses griefs. »

Telle fut la grande faute qui fut alors commise ; c'est cette faute qu'aujourd'hui encore, avec un soin jaloux, la République, plus que tout autre gouvernement doit s'appliquer à éviter.

Quoi qu'il en soit, il n'est pas moins vrai que ce fut un grand et immense progrès que l'institution du suffrage universel qui, dès l'heure où il fut entré dans notre vie publique, eut une telle force, une telle puissance qu'il devint en quelque sorte, intangible et inviolable. On peut, comme le fit l'Empire, et comme l'ont tenté depuis lors des gouvernements de réaction, s'efforcer de l'intimider, de le froter, de le corrompre ; on n'est point parvenu, l'on ne parviendra pas à le détruire ; il domine tout.

Républicains et démocrates, nous devons

donc, tous tant que nous sommes, un salut respectueux au souvenir d'une révolution qui réalisa une aussi importante réforme et qui fit faire à la France un pas si considérable et si décisif vers la République, gouvernement nécessaire de la démocratie.

C. R.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 24 février

A la demande de M. Méline on décide la discussion immédiate des cinq interpellations déposées au sujet de l'affaire Dreyfus ; on commence par celle de M. Hubbard.

M. Viviani intervient dans la discussion. M. Méline répond à l'interpellation Hubbard et l'affichage de son discours est adopté à mains levées sur la proposition de M. Charles Ferry.

C'est maintenant le tour de M. Cavaignac. Après quelques mots de ce député un ordre du jour en faveur du gouvernement proposé par MM. Perrier et Lavertujon est voté par 416 voix contre 41.

L'interpellation Castelin prend vite fin et M. Ernest Roche prononce un discours invitant la Chambre à blâmer le ministre de la guerre d'être entré en contact avec la famille Dreyfus. Après une courte réponse du général Billot, l'ordre du jour pur et simple est voté par 428 voix contre 54.

M. Viviani dépose une proposition tendant à l'amnistie en faveur de ceux qui sont poursuivis ou ont été condamnés à l'occasion des troubles d'Algérie, à l'exception de ceux qui ont été arrêtés pour meurtres commis ; il demande l'urgence. L'urgence est repoussée par 377 voix contre 104 et la séance est levée.

Séance du 25 février

La Chambre adopte deux projets relatifs à la restauration et à la conservation des terrains des montagnes dans le bassin de Gardon (Lozère) et dans le périmètre du Lot-supérieur.

On reprend ensuite le budget de l'agriculture.

Sur le chapitre 36 M. Mougeot développe un amendement tendant à une augmentation de crédit de 520,000 francs.

M. Méline combat l'amendement. Tour à tour interviennent dans cette discussion MM. Mougeot, Méline, Rey, Viger, Jaurès ; puis après des observations présentées par MM. Perrier et Augé la discussion est close.

La division en deux chapitres demandée par M. Mougeot est repoussée par 292 voix contre 240.

M. Mougeot augmentant encore son premier amendement demande que le crédit total soit élevé à 3 millions ; malgré l'opposition de M. Méline, M. Mougeot l'emporte cette fois par 294 voix contre 240.

Les derniers chapitres du budget de l'agriculture passent ensuite sans débat notable.

On accorde à la demande de MM. Berry et Berteaux un supplément de 20.000 francs en faveur des sociétés de pêcheurs à la ligne qui aident au repeuplement des rivières.

Sénat

Séance du 24 février

Le président donne lecture d'une demande d'interpellation adressée par M. Joseph Fabre sur les abus de pouvoir commis par le chef de l'état-major de l'armée. Le général Billot se trouvant à la Chambre des députés, la discussion de l'interpellation est renvoyée à une date ultérieure.

La séance est levée.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

Le certificat d'études primaires

Appelé à donner notre avis sur certaines réformes à accomplir dans l'enseignement primaire, nous proposons dans ce journal, il y a quelques mois, la suppression du certificat d'études primaires et nous émettions le vœu qu'il fût remplacé par un certificat de scolarité.

Il paraît que cette idée a fait son chemin.

Nous venons de voir que la commission des pétitions de la Chambre a examiné une proposition présentée par un ancien instituteur, M. Mousset, membre du conseil départemental du Loiret.

Le rapport de la commission s'exprime ainsi :

« D'après le pétitionnaire, le certificat d'études primaires tel qu'il a été établi par la loi du 28 mars 1882, n'aurait pas atteint le but que poursuivait le législateur. Il serait, pour quelques enfants, une cause de surmenage sans fruit réel, attendu que la plupart de ceux qui l'ont obtenu s'empressent de quitter l'école pour n'y plus jamais revenir, et oublient ce qu'ils ont appris. La preuve en est dans les trop nombreux conscrits illettrés qui se présentent encore aujourd'hui devant le conseil de révision.

» M. Mousset supprime donc le certificat d'études primaires, ou plutôt il le dédouble, en le remplaçant pour les enfants de douze ans, par un certificat de scolarité, attestant seulement qu'ils ont suivi d'une manière profitable les cours de leur âge et leur permettant d'entrer dans un atelier, mais les obligeant à se présenter à seize ans pour subir un examen. Si cet examen n'est pas satisfaisant, ils seront astreints à fréquenter pendant un certain temps les cours du soir.

» M. Mousset est frappé de ce fait que, malgré les sacrifices consentis de tous côtés pour l'enseignement, malgré le caractère obligatoire de l'instruction primaire, beaucoup trop de jeunes gens montrent qu'ils ne possèdent pas ou ne possèdent plus à 20 ans, les connaissances les plus élémentaires. Il pense que cela tient à ce qu'aussitôt nantis du certificat d'études obtenu par un effort momentané, ils n'ouvrent plus un livre sérieux, abandonnent toute étude et finissent par perdre le peu qu'ils ont appris. Cela doit être vrai dans nombre de cas. Le moyen préconisé par l'honorable pétitionnaire aurait certainement pour effet d'obliger l'adulte à conserver ou même à élever le niveau de son instruction ; mais dans quelle mesure est-il réalisable dans la pratique ? C'est là une question intéressante et surtout utile à étudier ».

La pétition a été renvoyée au ministre de l'instruction publique.

Il est à désirer que cette pétition soit examinée avec tout l'intérêt qu'elle mérite et qu'une loi intervienne pour donner satisfaction à des vœux qui paraissent inspirés par un profond souci du progrès de l'éducation nationale.

* * *

Le prolétariat intellectuel

Nous venons de lire dans le n° des *Annales* du 20 février, un article de M. Sarcey, où se trouve reproduite une lettre d'un instituteur qui se déclare content de sa situation et il ne gagne pourtant que 1800 fr. par an.

Nous pensons qu'il y a dans notre pays, bon nombre de petits fonctionnaires et de petits employés qui sont dans le même cas et qui savent trouver le moyen d'être heureux, en bornant leurs désirs et en regardant au-dessous d'eux.

M. Béranger est trop pessimiste : il n'y a pas comme il le dit, un prolétariat intellectuel plongé dans la misère noire. Le mal n'est pas aussi général qu'il l'affirme, et la conclusion de l'article de Sarcey exprime, pensons-nous, la vérité, attendu qu'il s'appuie sur des témoignages indiscutables.

Cela confirme l'opinion que nous avons émise ces jours derniers, ici-même, à ce sujet.

UN AMI DU PROGRÈS.

INFORMATIONS

Au Sénat

L'Union républicaine a constitué son bureau de la façon suivante : Président, M. Guyot (du Rhône) ; vice-présidents, MM. Poirrier (Seine) et Morellet ; secrétaire, M. Rathier ; trésorier, M. Scheurer-Kestner ; membres du comité de direction, MM. Demôle, Dussolier, Cazot, Cochery, Waldeck-Rousseau, Raynal, Chantemille, Lelièvre et Dunois.

Manifestation démocratique

La *Frontière*, de Belfort, publie la note suivante :

« Une grande manifestation démocratique aura lieu à Belfort le dimanche 6 mars prochain, à laquelle seront conviés plusieurs députés et sénateurs républicains du Doubs et de la Haute-Saône. M. Léon Bourgeois, ancien président du conseil des ministres, viendra apporter à la démocratie du territoire de Belfort le concours de sa haute autorité et de sa parole éloquente. Un grand banquet aura lieu à onze heures et demie du matin et sera suivi d'une conférence. »

Conseils dissous

Sont dissous les Conseils municipaux de Lamogerie (Corrèze) et de Crespinet (Tarn).

Retrait d'interpellation

M. Joseph Fabre a adressé à M. Loubet, président du Sénat, une lettre dans laquelle il déclare qu'il retire sa demande d'interpellation « après avoir lu le discours d'hier où M. le président du conseil fait des déclarations significatives avec toute l'autorité qui s'attache à sa fonction, à son talent et à sa probité républicaine. »

Les droits de douane sur les vélocipèdes

La commission des douanes a entendu le rapport verbal de M. Georges Berger, sur la proposition de MM. Descubes et Paulmier, qui tendait à surélever les droits de douane sur les vélocipèdes et sur les automobiles.

La commission a décidé qu'il n'y avait pas lieu de prendre une décision immédiate, et que toute solution soit dans le sens d'une surélévation, soit dans celui du rejet de la proposition, devait être subordonnée à une étude approfondie et forcément longue de la question.

École spéciale militaire

Le ministre de la guerre a fixé à 550 le nombre des élèves à admettre à l'école spéciale militaire à la suite du concours de 1898. Ces élèves seront répartis de la manière suivante, à leur sortie de l'école : infanterie, armée de terre, 420 ; infanterie, marine, 60 ; cavalerie, 70.

L'Exposition de 1900

D'après le *New-York Herald*, M. Alexander Lichtenstein, de l'Opéra-Harlem, de New-York, propose, de concert avec deux capitalistes new-yorkais de construire, dans la section des Etats-Unis, à l'Exposition de 1900, un théâtre américain où les principaux artistes d'outre-mer donneront des représentations. La demande de terrain dans ladite section a été faite au département d'Etat de Washington et 750,000 dollars (3 millions 750,000 fr.), sont déjà souscrits. Le théâtre sera dominé par un vaste jardin suspendu.

Libération de Rochefort

C'est hier que la détention de M. Roche-

fort a pris fin. Il a quitté sa prison quelques heures avant le banquet intime que la rédaction de *l'Intransigeant* lui a offert. L'heure de ce banquet, coïncidant avec la sortie des ateliers et des magasins de la rue du Sentier, cinq ou six cents employés de commerce attendaient, à midi, boulevard Poissonnière, devant le restaurant Marquetry, l'arrivée de M. Rochefort.

Il n'y a pas eu d'incident notable.

M. Leblois

M. Leblois, adjoint au maire du septième arrondissement de Paris, est relevé de ses fonctions.

La Cassation

Le bruit a couru que M. Labori avait fait une demande de pourvoi en cassation, ce bruit est exact.

De plus, une nouvelle demande de cassation va être introduite au nom de M. Perreux, gérant de *l'Aurore*.

Zola et la Légion d'honneur

Contrairement à ce qu'on pourrait penser, Zola, condamné à la peine d'une année de prison pour diffamation, ne sera pas d'office rayé des cadres de la Légion d'honneur. Les décrets qui réglementent la discipline de l'ordre ne prévoient comme cas de radiation d'office que les condamnations à des peines afflictives et infamantes ou celles qui privent tout citoyen de ses droits civils et politiques. Or, la peine infligée à Zola ne remplit aucune de ces conditions.

Mais, d'autre part, le conseil de l'ordre est maître absolu de la discipline dans les rangs de la Légion et peut, par décision motivée, prendre contre tel de ses membres telle mesure qui lui convient : radiation ou suspension.

Procès des experts contre Zola

L'instance des trois experts de l'affaire Esterhazy, MM. Belhomme, Louard et Varinard, contre M. Zola, a été l'objet d'un nouveau renvoi à huitaine par la neuvième chambre correctionnelle.

La Réunion antisémite de la salle Chayne

Par ordre du procureur de la République, une information judiciaire est ouverte au sujet des discours prononcés dimanche à la réunion antisémite de la salle Chayne, à La Villette.

Réunion antisémite

La Jeunesse antisémite a offert un punch à MM. Max Régis, Pradelle et Guerroës. MM. le comte d'Hugues, Marcel Habert, députés ; Millevoye, Guérin, etc., assistaient à cette réunion qui était présidée par M. Dubuc, président de la Jeunesse antisémite.

Manifestations sympathiques

Avant-hier, trois cents officiers de la garnison de Châlons-sur-Marne ont offert, au cercle militaire, un punch d'adieu au général Hervé, ancien commandant du 6^e corps. Le préfet, le maire et les autorités civiles assistaient à cette fête.

Huit avocats châlonnais ont adressé l'expression de leur respectueuse confiance aux chefs de l'armée.

* * *

A l'ouverture de l'audience de la cour d'assises de l'Ardèche, les jurés ont adressé la dépêche suivante au jury de la Seine :

« A monsieur le président du jury de la Seine.

« Vos collègues de l'Ardèche vous félicitent de votre attitude correcte et patriotique. »

Cette adresse a été signée par tous les jurés.

L'insurrection Cubaine

Une bande de cinq cents rebelles, commandée par les chefs insurgés Régo et Nunez, a essayé de piller des plantations de sucre, gardées par un petit détachement espagnol. Ce dernier a pu tenir tête aux rebelles jusqu'à l'arrivée de renforts qui mirent les insurgés en fuite.

Les rebelles ont eu quatre morts et les espagnols quatre morts et de nombreux blessés. Les pertes sont évaluées à deux cent mille dollars.

Le conflit avec l'Espagne. — Appel des réservistes

On est toujours dans l'incertitude sur les causes de l'explosion du *Maine*, et cette

attente fait naître dans la population les plus dangereux commentaires.

Les investigations, pour être complètes, devront durer environ trois semaines.

L'impression gagne du terrain que la catastrophe a été causée par une torpille sous-marine, mise en action par un Espagnol fanatique.

Le gouvernement américain continue ses préparatifs militaires, de façon à n'être pas surpris par les événements. On remet en état avec activité les fortifications des villes de la côte et on complète leur matériel de grosse artillerie.

CHRONIQUE LOCALE

Mouvement administratif

Un petit mouvement administratif vient d'avoir lieu. Il n'intéresse pas les fonctionnaires de notre département.

Nos députés

A l'avant dernière-séance, à propos de l'interpellation Hubbard, MM. Dujardin-Beaumetz, Ruau et Lockroy ont déposé l'ordre du jour suivant :

La Chambre, affirmant l'étroite union de la République et de l'armée et résolue à maintenir en dehors des luttes religieuses la liberté des consciences et l'unité de la patrie, invite le gouvernement à reprendre la tradition démocratique et passe à l'ordre du jour.

Cet ordre du jour a été repoussé. Voici comment ont voté nos députés.

M. Vival *pour* ; les autres *contre*.

Conseil d'hygiène (Renouvellement biennal)

Le préfet du Lot, procédant au renouvellement biennal des conseils d'hygiène pour les années 1898 et 1899, arrête :

Sont nommés de nouveau membres du conseil d'hygiène de l'arrondissement de Cahors :

MM. Caviolle, médecin à Cahors ; Relhié, médecin à Cahors ; le maire de Cahors ; Cambornac, ancien pharmacien ; Tailhade, pharmacien à Castelnau.

M. Quercy, professeur départemental d'agriculture à Cahors, est nommé membre de cette assemblée.

Le conseil d'hygiène de l'arrondissement de Cahors reste ainsi composé :

MM. Caviolle, médecin à Cahors ; Relhié, médecin à Cahors ; Le Bœuf, médecin à Cahors ; Gélis, médecin à Cahors ; Cambornac, ex-pharmacien à Catus ; Tailhade, pharmacien à Castelnau ; Fayret, pharmacien à Cahors ; Pagès, vétérinaire à Cahors ; le maire de Cahors ; Berget, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Cahors ; Quercy, professeur départemental d'agriculture à Cahors.

Membres adjoints avec voix consultative : MM. Moreau, médecin-major de 1^{re} classe au 7^e de ligne, à Cahors ; Rodolosse, architecte départemental à Cahors ; les chefs de division à la préfecture du Lot.

Sont nommés de nouveau membres du conseil d'hygiène et de salubrité publique de l'arrondissement de Figeac :

MM. le maire de Figeac ; Brugel, médecin à Figeac ; Pezet, médecin à Figeac ; Delon, conducteur principal des ponts et chaussées en retraite, à Figeac ; Campagne, vétérinaire à Figeac.

M. Blanié, pharmacien à Lacapelle-Marival, est nommé membre de cette assemblée.

Le conseil d'hygiène de l'arrondissement de Figeac est composé de la manière suivante :

MM. le maire de Figeac ; Brives, architecte à Figeac ; Delon, conducteur principal des ponts et chaussées en retraite à Figeac ; Houradou, médecin à Figeac ; Brugel, médecin à Figeac ; Pezet, médecin à Figeac ; Alibert, médecin à Figeac ; Blanié, pharmacien à Lacapelle-Marival ; Mouziol, pharmacien à Figeac ; Campagne, vétérinaire à Figeac.

Sont nommés de nouveau membres du conseil d'hygiène et de salubrité publique de l'arrondissement de Gourdon :

MM. Lascoux, médecin à Souillac ; Fontanille, médecin à Gourdon ; Grenier, sous-ingénieur à Gourdon ; Cabanès, ex-pharmacien à Gourdon.

M. Laplagne, président du conseil d'arrondissement, banquier à Martel, est nommé membre de cette assemblée.

Le conseil d'hygiène de l'arrondissement de Gourdon reste composé de la manière suivante :

MM. Fontanille, médecin à Gourdon ; Larroque, médecin à Gourdon ; Foncervine, médecin à Gramat ; Lascoux, médecin à Souillac ; Cabanès, ex-pharmacien à Gourdon ; Lafon, pharmacien à Gourdon ; Laplagne, président du conseil d'arrondissement, banquier à Martel ; Cocula, agriculteur, ex-maire de Saint-Germain ; Gouloumès, vétérinaire à Gourdon ; Grenier, faisant fonctions d'ingénieur ordinaire à Gourdon.

Bureau de recrutement de Cahors

Avis

Les hommes de toutes les armes appartenant à la réserve de l'armée active (classes de 1891, 1890, 1889, 1888, 1887, 1886, 1885 et 1884 (*Services auxiliaires exceptés*) et ceux de toutes les armes appartenant à l'Armée territoriale (classes de 1883, 1882, 1881, 1880, 1879 et 1878 (*services auxiliaires exceptés*)) sont invités à se présenter à la gendarmerie de leur résidence *porteurs de leur livret individuel du 1^{er} au 30 Avril* pour y donner récépissé d'un document important.

Recrutement de Montauban

Avis important

Les hommes des classes 1893, 1892, 1891, 1890, 1889, 1888, 1887, 1886, 1885, 1884, 1883, 1882, 1881, 1880, 1879, 1878 sont invités à se présenter en personne à la gendarmerie de leur résidence régulière *porteurs de leur livret individuel*, dans un délai de un mois à partir du 1^{er} avril 1898, pour y donner récépissé d'un document important.

Cet avis intéresse les 4 cantons de Montcuq, Lalbenque, Limogne et Castelnaud-Montriat, de la subdivision de Montauban.

Fêtes de Pâques à Madrid

A l'occasion des Cérémonies de la Semaine Sainte et des Fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec les Compagnies du Midi de la France et du Nord de l'Espagne, délivrera, du 30 mars au 9 avril 1898, au départ des gares de Paris, Orléans, le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroix, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, des billets aller et retour de 1^{re} classe pour Madrid, au prix réduit et uniforme de 200 francs avec faculté d'arrêt : en France, à Bordeaux, à Bayonne et à Hendaye ; et, en Espagne, à tous les points du parcours.

Ces billets seront valables pendant 20 jours, à partir du jour du départ, et donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe Sud-Express, à la condition de payer, en outre du prix ci-dessus, le supplément complet, c'est-à-dire 50 0/0 du prix des billets à plein tarif.

LES TABACS

NOS EXPERTS

XX

M. MIQUEL PIERRE

Est âgé de cinquante ans. Il est propriétaire à Arcambal. De taille moyenne, visage bronzé orné d'une moustache noire et d'une mouche de même nuance. M. Miquel, bien qu'excellent planteur, n'est pas encore très versé dans l'art de l'expertise du tabac. — Il s'y fera sûrement, car à l'entendre « *n'es pas cat dur* ».

M. Miquel est un des blackboulés du suffrage universel, il n'a jamais pu obtenir un siège au conseil municipal. Si,.... en 1892, il fut élu sur la liste réactionnaire où il arriva bon dernier.

Il a fait autrefois campagne pour le candidat républicain au conseil général, plus récemment en faveur du candidat réactionnaire à la députation.

Serait-ce cette conversion à droite qui lui aurait valu la nomination d'expert des tabacs ? Cela ne nous étonnerait guère.

A. DONNELLI.

CAHORS

Taxe de la viande de boucherie

A partir du 21 courant, le prix de la viande demeure taxé comme suit :

Bœuf. — 1^{re} catégorie, 1 fr. 40 ; 2^e catégorie, 1 fr. ; 3^e catégorie, 70 c. le kilo.

Vache. — 1^{re} catégorie, 1 fr. ; 2^e catégorie, 80 c. ; 3^e catégorie, 40 c. le kilo.

Veau. — 1^{re} catégorie, 1 fr. 60 ; 2^e catégorie, 1 fr. 40 ; 3^e catégorie, 90 c. le kilo. Mouton. — 1^{re} catégorie, 1 fr. 70 ; 2^e catégorie, 1 fr. 20 ; 3^e catégorie, 70 c. le kilo.

Brebis. — 1^{re} catégorie, 1 fr. 50 ; 2^e catégorie, 1 fr. 10 ; 3^e catégorie, 50 c. le kilo.

Tout boucher qui se permettra de vendre soit de la viande au-dessus du prix ci-dessus fixé, soit de vendre de la vache pour du bœuf ou de la brebis pour du mouton, soit des morceaux d'une catégorie inférieure pour une catégorie supérieure, sera passible des peines portées par les lois et règlements.

Cours d'adultes

Semaine du 28 février au 6 mars
Lundi 28 février. — Ecole de la rue du Lycée : M. Rouquié fera une classe de français et de calcul.

Mardi 1^{er} mars. — Au lycée, M. Ronbaud fera son cours de dessin, de 8 h. 1/2 à 10 h. aux ouvriers de la ville.

Vendredi 4 mars. — Ecole du Vieux-Palais : M. Barriéty fera une classe de français et de calcul.

Patronage de jeunes filles. — Ecole de la place Thiers.

Dimanche 6 mars une soirée récréative sera organisée de 2 à 6 h. par un professeur du collège et une maîtresse de l'école.

Comme les dimanches précédents, des journaux littéraires, des jeux seront mis à la disposition des adultes.

De 5 à 6 heures, projections lumineuses.

Magasin des Tabacs

M. Séval, contre-maitre au magasin des tabacs de Cahors, est, par décision du 21 février, nommé chef d'atelier au dit établissement.

Musique

Exceptionnellement le concert donné par la musique du 7^e de ligne, aura lieu demain de 2 à 3 h. 1/2.

Contravention

Une contravention a été relevée contre le nommé Pierre Delgal, boucher, pour avoir conduit, mercredi soir, un attelage à une allure trop vive, sur le boulevard Gambetta, au moment où il y avait de nombreux promeneurs. Delgal non-seulement n'a pas voulu tenir compte des observations qui lui étaient faites par un agent de police, mais il a encore aggravé son cas en lui répondant insolamment.

Tribunal correctionnel

Après avoir condamné 2 chasseurs en temps prohibé à 50 fr. d'amende pour chasse, à la remise du fusil ou 50 fr. pour en tenir lieu, le tribunal s'occupe d'un délit de chasse inscrit au rôle depuis plus de deux mois, et dont on voit enfin le dénouement à l'audience d'aujourd'hui. Il a fallu pour cela que Maury, trompette à la garde républicaine, fasse le voyage de Paris à Cahors pour venir déposer qu'il avait reconnu et vu en action de chasse le sieur Léon Gélis, dit Rusquet, âgé de 40 ans, propriétaire à Pétignot, commune de Catus.

Malgré les dénégations du prévenu, le tribunal le condamne à 50 fr. d'amende et aux dépens.

Coups et blessures. — Marie Fauché, veuve Luzergues, âgée de 59 ans, de Fraysinet-le-Gélat, a porté des coups et fait des blessures à la femme Delcros, qui auraient pu avoir des conséquences fâcheuses, s'entend condamner à quatre jours de prison.

Jean Bargues, de Labastide-du-Vert est inculpé de coups et blessures envers M. Paul Canihac, de Camy-Luzech. Le prévenu manifeste le plus profond regret de son acte de violence. Le tribunal lui en tient compte et ne le condamne qu'à six jours de prison avec le bénéfice de la loi de 1891 sur le sursis des peines.

La fin de l'audience est consacrée à l'examen d'une contravention à l'arrêté du maire de Puy-l'Évêque en date du 5 décembre 1897, au sujet de la taxe du prix du pain.

Le sieur D..., boulanger de cette localité, qui est prévenu du délit prévu par la loi du 17 mars 1851, est condamné à 16 francs d'amende.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 19 au 26 février 1898

Mariages

Cabrignac, Léopold, cultivateur et Calvet, Marie, lingère.

Décès

Larroumé, Antoinette, V^e Deltheil, 61 ans, rue Jean Vidal, 21.
 Dides, Alban-Basile, coiffeur, 62 ans, rue du Cheval Blanc, 2.
 Gausserès, Marie, épouse Binet, 71 ans, à Artis.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 24 ET 28 FÉVRIER 1898
 Jupiter (allegro) Gütner.
 Les quatre âges de l'homme (ouvert.) Lakner.
 Les jardins d'Armide (valse) Godefroy.
 Lucrezia-Borgia (fantaisie) Donizetti.
 exécutée par 9 clarinettes.
 Le bon bourgeois (polka) Sellenick.
 De 2 h. à 3 h. 1/2 (Allées Fénélon).

Arrondissement de Cahors

ALBAS. — La conférence populaire que nous avions annoncée a eu lieu mardi dernier au milieu d'une grande affluence.

M. Lafon, instituteur adjoint à Cahors nous a exposé une conférence très sérieusement préparée sur Alphonse Daudet. Nous avons été surpris de voir avec quel à-propos il a su mettre un sujet d'ordre aussi élevé à la portée de tous. Les applaudissements qui à chaque instant interrompaient le conférencier prouvaient qu'il était bien compris.

A côté de M. André, inspecteur primaire avaient pris place : M. Barcus, professeur à l'École Normale, M. Guayral, directeur de l'usine à acétylène, président de l'Orphéon; Mme Guayral, M. Mourguès, adjoint au maire; Mme et M. Aillet, Mme Dolac, Mmes Aunac et quelques instituteurs de la région.

La société chorale a été chaleureusement applaudie. Nous signalerons surtout le chœur : « O mon Quercy ! » composé par M. Lafon qui a fait exécuter son morceau avec beaucoup de sentiment.

M. l'inspecteur a tenu à dire au public, combien il était satisfait de voir les œuvres post-scolaires en plein succès à Albas. Nous nous associons aux félicitations qu'il a adressées au jeune conférencier dont l'éloge n'est plus à faire, à M. Lafon qui déploie tant de zèle pour son école, à ces dames et à ces messieurs qui prodiguent leurs encouragements à l'école laïque.

Vous pouvez nous donner des conférences aussi nombreuses que vous le voudrez, M. Lafon, car notre salle sera toujours envahie par une foule de nos concitoyens désireux de s'instruire.

SÉRIGNAC. — M. Camille Mommayou, propriétaire à Ferrières, conseiller d'arrondissement pour le canton de Puy-l'Evêque, est décédé le 25 février.

M. Mommayou, avait près de 90 ans. Il remplissait le mandat de conseiller d'arrondissement depuis 1862.

Nous adressons à sa famille nos compliments de condoléance.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Incendie. — Un incendie d'une violence inouïe s'est déclaré, dans le pâté de maisons compris entre la rue Gambetta, l'impasse Saint-Sauveur et la rue de Clermont.

Le feu a pris naissance vers deux heures du matin, on ne sait à quel immeuble; en un clin d'œil, les maisons appartenant à MM. Nazès, cordonnier, et Canée, aubergiste, sont devenues la proie des flammes. Vers cinq heures du matin, tout s'écroulait avec fracas.

Les propriétés voisines, appartenant à MM. Mouly, chapelier et Pérès, avocat, ont été légèrement endommagées et ne sont restées debout, que grâce à la solidité de leurs murs.

Les pertes, assez importantes, sont, nous dit-on, couvertes par des assurances.

Accident. — M. Astruc, capitaine de gendarmerie, vient d'être victime d'un accident qui n'aura pas, heureusement, de suites graves. Revenant de Latronquière, où il était allé passer la revue de la brigade, son cheval s'abattit à Saint-Cirgues. Le cavalier se trouva pris sous la bête, et fut blessé assez grièvement. Il a eu le poignet gauche et la jambe gauche foulés, et a été contusionné au côté.

St-CÉRÉ. — Pat arrêté préfectoral en date du 24 février courant :

M. Masbou Vincent, de St-Pierre-Toirac, est nommé facteur rural n° 2 à St-Céré, en remplacement de M. Laborie.

M. Canet Paul, de Salviac, est nommé facteur rural n° 3 à St Céré, en remplacement de M. Berrié.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Vol à la tire. — Le jour de la dernière foire de Vayrac, des pick pockets ont volé la somme de 345 fr. contenue dans une bourse, en coupant la poche du paletot du nommé Joseph Delpy, cultivateur à Carrennac. Lorsqu'il s'est aperçu du vol dont il a été la victime, Delpy a déposé une plainte à la gendarmerie qui s'est immédiatement mise à la recherche de ces malfaiteurs, mais toutes les recherches ont été infructueuses.

FRAYSSINET-LE-GOURDONNAIS. — Foire. — La foire, dite du lundi gras, a eu cette année à Frayssinet son importance habituelle. Néanmoins, malgré la dépréciation des cours et, vu sans doute la circonstance du Carnaval, quelques transactions de plus se sont opérées mais toujours à des cours bien modérés.

Savoir :
 Bœufs de boucherie, de 30 à 32 fr. les 50 kilos; d'attelage, de 450 à 650 fr. la paire; veaux, 0 fr. 70 le kilo.

Brebis avec agneaux, de 20 à 30 fr. pièce; moutons de boucherie, de 0 fr. 60 à 0 fr. 65 le kilo.

Volailles, de 0 fr. 55 à 0 fr. 60 le 1/2 kilo.

Œufs, 0 fr. 70 la douzaine.
 Truffe, en petite quantité et valant de 9 à 10 fr. le kilo.

Beaucoup de marchands, étalagistes ou autres, ont couché dans la localité pour se rendre le lendemain à la foire de Saint-Germain.

SAINT-GERMAIN. — Foire. — Malgré le mauvais temps, la foire de Saint-Germain a été d'une certaine importance; malheureusement les affaires sont en langueur, et les divers foirails, passablement approvisionnés, manquent d'animation et les cours se maintiennent toujours en baisse.

Voici ceux pratiqués.
 Bœufs de boucherie, de 30 à 33 fr. les 50 kilos; d'attelage, de 500 à 700 fr. la paire; bouvillons, de 250 à 300 fr. la paire; veaux, de 0 fr. 65 à 0 fr. 70 le kilo.

Brebis avec agneaux, de 25 à 30 fr. pièce; moutons de boucherie, 0 fr. 60 à 0 fr. 65 le kilo; peu d'affaires sur le reste.

Porcs de charcuterie, de 40 à 45 fr. les 50 kilos; porcelets, de 15 à 20 fr. selon grosseur; tendance à la baisse sur les porcs.

Volailles, de 0,60 à 0,65 le 1/2 kilo.
 Lapins domestiques, 0 fr. 30 le 1/2 kilo.
 Truffes, en faible quantité et s'écoulant, en raison des nombreuses demandes, au prix de 10 et 11 fr. le kilo.

Les joyeuses clameurs des marchands étalagistes, donnaient à supposer qu'ils avaient dû réaliser de bonnes recettes aux foires successives de Frayssinet et de Saint-Germain.

SOULLAC. — Vol. — Ces jours-ci, la gendarmerie de Souillac a arrêté, en flagrant délit de vol, le nommé Emile Reblet, charron, originaire du Doubs, sans domicile fixe.

Il a été écroué à la maison d'arrêt de Gourdon.

BULLETIN FINANCIER

La tenue peu favorable des fonds étrangers paraît avoir influencé notre marché qui s'est montré fort hésitant surtout à la fin de la séance.

Les affaires ont manqué d'animation.
 Le 3 0/0 qui fermait hier à 103,70 clôture à 103,67; le 3 1/2 0/0 a baissé de 7 c. à 106,67; par contre l'amortissable a monté d'autant à 102,17.

Peu d'activité sur les sociétés de crédit: la Banque de France, le Comptoir National d'Escompte, la Société Générale n'ont pas été cotés à terme; cependant des demandes suivies ont porté le Crédit Lyonnais de 848 à 851; le Crédit Foncier est recherché à 664.

Le Suez sans changement cote 3.460.
 Nos Chemins clôturent: le Lyon à 1.913; le Midi à 1.459; le Nord à 2.093 et l'Orléans à 1.908.

L'Extérieure qui de 60 1/16 s'était avancé à 60 3/8 revient à 60 dernier cours; l'Italien clôture à 94,45; le Turc D à 22,55; la Banque Ottomane à 557; le Portugais à 20 1/16.

Le Russe 3 0/0 1891 finit à 97,15; le 3 1/2 0/0 1894 à 101,65 et le 4 0/0 consolidé à 101,65.

Au Comptant, les obligations des Chemins de fer Salonique-Constantinople sont fermes à 289 et les Smyrne Cassaba à 368 et 370.

L'action Bec Auer se traite à 705 et 710.

ÉTUDE

de M^e Firmin DUPUY, avoué licencié à Cahors, 5, rue Fénélon, 5, successeur de M^e Lacosse.

EXTRAIT

D'UNE

Demande en séparation de biens

En vertu d'une ordonnance de M. le Président du tribunal civil de Cahors et suivant exploit de Contou, huissier à Cahors, en date du vingt-quatre février mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, le tout enregistré,

La dame Hélène BONNET, sans profession, épouse du sieur Baptiste CALOIR, négociant, demeurant à Cahors, rue de l'Hôtel de ville,

A formé contre son dit mari une demande en séparation de biens et M^e Dupuy a été constitué pour avoué de la demanderesse.

Pour extrait certifié conforme, Cahors, le vingt-cinq février mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

L'avoué de la demanderesse,

Signé : F. DUPUY.

UNE CONQUÊTE DE LA SCIENCE

Les Hernies

Le docteur Gérard, de la Faculté de Paris, diplômé du ministère de l'Intérieur vient de découvrir un astringent assez énergique pour obtenir promptement l'occlusion de l'anneau herniaire. Il ne suffisait pas, comme tant d'autres l'ont fait avant lui, d'appliquer un bandage médicamenteux ou une pommade quelconque pour fermer le passage de l'anse intestinale: il fallait trouver un remède inoffensif et vraiment efficace, grâce auquel la guérison radicale de la hernie sans opération ne fût plus un vain mot. Telle est la découverte que nous devons au savant docteur, qui offre gratuitement sa brochure à nos lecteurs, contre 45 centimes en timbres-poste, pour frais d'envoi. — Adresser les demandes à M. le docteur Gérard, 30, rue Drouot, Paris.

D^r RUEL.

Tout le monde à Paris

Nous avons parlé dans un de nos derniers numéros de la Société française pour faciliter la visite de l'Exposition de 1900 et nous avons dit qu'en s'adressant 32, rue des Mathurins, Paris, on serait certain de visiter l'Exposition dans des conditions extraordinaires de bon marché et de confort par la composition de son conseil d'administration et le concours des grandes sociétés de crédit qui lui ont ouvert des comptes; la société présente pour sa clientèle les plus sérieuses garanties.

Voici les conditions faites aux adhérents de la société, suivant les distances du parcours: 1^{re} zone, 300 kilomètres, 3^e classe 1 fr. 25, 2^e classe 1 fr. 90, 1^{re} classe 2 fr. 90; 2^e zone, 600 kilomètres, 3^e classe 1 fr. 45, 2^e classe 2 fr. 20, 1^{re} classe 3 fr. 20; 3^e zone au delà de 600 kilomètres, 3^e classe 1 fr. 70, 2^e classe 2 fr. 50, 1^{re} classe 3 fr. 60, versés par semaine. S'adresser à la société française pour faciliter la visite de l'Exposition de 1900, 32, rue des Mathurins, Paris ou aux agents régionaux et sous-agents de la Société dans les départements.

LE COCHER 606

Première partie

VI

UN DUEL AMÉRICAIN

Le lendemain, il se présenta chez Anna Bell à la même heure.

Involontairement, il avait mis plus de soin à sa toilette. Le long gilet rouge avait été remplacé par un simple gilet noir; un pantalon gris fer, une chaussure plus fine et des gants de peau daim le rendaient assez semblable à un cocher de bonne maison, quoiqu'il eût écarté la cravate blanche, ce signed'élégance et de servitude.

Pour ceux qui le regardaient de près, il y avait dans sa physionomie un changement assez remarquable. Ses favoris roux avaient disparu, et sa chevelure massée avec goût prenait des tons plus sombres. Ses sourcils noirs sur son visage pâle et la régularité de ses traits lui donnaient ce jour-là un air si différent, qu'Anna Bell en le voyant s'écria : — C'est bien lui ! c'est bien lui !

Mais l'heure du départ étant arrivée, le

cocher n'était pas descendu de son siège, et elle se trouvait entourée de ses gens. Alors elle ordonna à un petit groom de monter auprès de Levignan et seule elle prit place dans la voiture.

— A Asnières ! avait-elle dit au cocher.

Levignan mena bon train ses chevaux.

Il s'aperçut bientôt qu'un coupé de maître les suivait. Le coupé était attelé d'un cheval ardent qu'on maintenait à grand-peine pour ne pas devancer le fiacre.

Tout-à-coup, hors barrière, il le dépassa et volant sur la route, il décupla bientôt la distance, de telle sorte qu'on finit par le perdre de vue; mais au moment où il croisait le fiacre, une tête se pencha à la portière et Anna reconnut William Johnson, pendant que de son côté, le cocher regardait cette tête caractéristique, cotelée d'une barbe blonde et fine et accentuée par des yeux perçants. On ne pouvait oublier le regard de ce Yakee lorsqu'on l'avait affronté une fois.

Mélange d'ironie fine, de volonté tenace et de loyauté absolue, l'expression de cette tête d'homme de trente ans signifiait savoir agir !

Anna, surprise de cette rencontre, aurait repris le chemin de Paris tout aussitôt si la pensée de Levignan ne l'eût retenue.

— Que croirait-il.

Mais elle éprouvait un certain dédit en s'imaginant que William ne s'en rapportait pas à ses promesses et à ses bonnes intentions vis-à-vis de Marie Favrot.

— Au fait, pensa-t-elle, si ce n'est pas pour M. Johnson, ce sera pour Marie et Levignan.

Elle ne doutait pas une minute que l'américain n'allât comme elle à Asnières surveiller le jeune Tiré. De quel droit ?

Ce point lui semblait obscur. Assez peu clair du reste, l'intérêt de Levignan pour Marie Favrot.

Comme toutes les jeunes femmes habituées à être aimées, Anna Bell avait peine à admettre que l'amitié d'un homme pour une femme se désintéresserait de l'amour.

Réfléchissant ainsi dans sa voiture, l'envie de retourner à Paris la reprenait. Marie Favrot, protégée par William, n'avait plus rien à redouter. Elle perdait son temps, et cependant elle restait peletonnée sous ses fourures au fond du fiacre, regardant les secousses que le trot des chevaux imprimait au buste de Levignan; écourée malgré elle par cette tunique râpée qui le couvrait, et se demandant comment une nature si distinguée avait pu à ce point se plier à la misère.

Alors dans la ouate et dans la soie parfumée elle rougissait de son luxe.

D'Hersel était devenu le cocher Levignan pour vivre d'un travail honnête, et elle que faisait-elle ? Non, cet homme ne pouvait plus l'aimer. Quoiqu'il en eût dit, c'est Marie qu'il aimait et que sans doute il voulait épouser. Elle lui donnerait ses joies pures que seule la vertu peut donner.

La voiture s'arrêta et son monologue finit. Le groom lui demandait ses ordres. Elle lui indiqua une villa située du côté d'Asnières, à mi chemin de Bois-Colombes, et les chevaux repartirent.

Elle se renferma dans ses pensées.

— Comme on pourrait être heureux cependant si l'on quittait Paris, même à Asnières ! Par ce jour d'hiver ensoleillé, on respirerait un air de printemps, ni boue, ni ornière; un parfum de violettes, de l'herbe verte et rare, ça et là au calme et de l'isolement. C'était presque la campagne, et, en plongeant l'œil dans les villas désertes, à travers les branches des arbres dépouillés, elle rétablissait en imagination les verdure absentes et se voyait avec lui dans les beaux jours, modestement vêtue et heureuse dans sa médiocrité.

— « S'il le voulait ? » soupira-t-elle.

Alors, rapidement elle calcula. Elle avait des dettes.

Elle vendrait son hôtel, s'acquitterait. S'il pouvait lui rester seulement quatre mille francs de rente, ils seraient à lui autant qu'à elle puisqu'elle lui devait.

Cette fois on était arrivé, et une petite maison, entourée d'un jardin à peu près nu, se présentait à quelques pas.

A quelques pas aussi le coupé de William attendait.

Sur un signe d'Anna, Levignan descendit de son siège.

(A suivre.)

ASPERGES ARGENTEUIL
 Echantillon : 25 cent.
 Envoi gratuit de la Méthode de culture à tout Lecteur du Journal du Lot.
 qui enverra la coupe de cette annonce à M. C. LANSON, Argenteuil (S.-et-O.), 100 Grilles franco en gare. 660

Bourse de Paris

	COMPTANT Cours du jour	TERME Cours du jour
3 0/0.....	103 62	103 67
3 0/0 amortissable.....	102 25	102 17
3 1/2 0/0 1894.....	106 65	106 67
Tunis, obl. 3 0/0 1892.....	502 50	—
Annam, Tonkin, 2 1/2. 1896.....	91 10	91 10
Madagascar 6 0/0, 1887.....	91 10	—
Angleterre 2 3/4 0/0, c. 100 L.....	112 95	—
Autriche 4 0/0 or (40 flor.).....	104 70	—
Egypte unifiée (500 fr.).....	109 30	—
— Daïra-Sanieh (20 fr.).....	106 70	—
— Privilégiée (500 f. cap.).....	104 25	—
— Domaniales (20 L. cap.).....	107 —	—
Espagne 4 0/0. Extér. (40 p.).....	—	—
Hongrie 4 0/0 or (40 flor.).....	—	—
Italie 5 0/0 (1.000 f. de rente).....	93 60	93 65
Portugal 3 0/0 (20 L. cap.).....	20 55	—
Roumain 5 0/0 1875.....	105 —	—
Russie 4 0/0 1867-69.....	104 10	—
— 4 0/0 1880.....	104 —	—
— 4 0/0 1889, coup. de 100 fr.....	105 25	—
— 4 0/0 1890, 2 ^e et 3 ^e émis.....	105 —	—
— 4 0/0 consol., 1 ^{re} et 2 ^e série.....	104 25	—
— 3 0/0 1891, or, t. p.....	96 20	96 20
— 3 1/2 0/0 1894.....	102 60	—
Turc, série D.....	22 50	22 65
Ottomanes priorité (500 f.).....	—	469 —
Douanes ottomanes (500 f.).....	495 —	490 —
Banque de France.....	3520 —	—
Banque Paris et Pays-Bas.....	942 —	940 —
Comptoir national d'escompte.....	583 —	583 —
Crédit algérien.....	—	—
Crédit foncier de France.....	660 —	664 —
Crédit indust. et commercial.....	604 —	—
Crédit lyonnais.....	830 —	832 —
Société de Crédit mobilier.....	53 —	—
Société générale.....	543 50	—

Chemins de fer et Ville de Paris

	COMPTANT Cours du jour
Chemins de fer département. (t. bleus).....	—
— (t. rouges).....	477 —
Est-Algérien, 3 0/0.....	475 —
Est, 3 0/0.....	475 —
— nouvelles, 3 0/0.....	487 —
Midi, 3 0/0.....	480 —
— nouvelles, 3 0/0.....	488 —
Nord, 3 0/0.....	486 —
— nouvelles, 3 0/0.....	496 75
Orléans, 3 0/0.....	484 —
— 1884, 3 0/0.....	489 —
Ouest, 3 0/0.....	483 —
— nouvelles, 3 0/0.....	488 50
Ouest-Algérien, 3 0/0.....	473 —
Paris-Lyon-Méditerran. (fusion).....	483 35
— nouvelles, 3 0/0.....	476 —
Sud de la France, 3 0/0.....	462 50
Ville de Paris 1855-60, 3 0/0.....	—
— 1865, 4 0/0.....	573 —
— 1869, 3 0/0.....	433 —
— 1871, 3 0/0.....	418 50
— 1871, quarts remb. à 100 f.....	—
— 1875, 4 0/0.....	587 50
— 1876, 4 0/0.....	583 —
— 1886, 3 0/0.....	409 —
— 1886, quarts remb. à 100 f.....	101 75
— 1892, 2 1/2 0/0 remb. 400 f.....	—
— 1892, quarts remb. à 100 f.....	103 —
— 1894-96, 2 1/2 0/0, r. 400 f.....	402 —

Bibliographie

LA NATURE, Revue des sciences illustrées. Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain Pa-

ris). — Sommaire du n° 1291, du 26 février 1898.
Le Black-Rot en France, par Jacques Ducom.
— Détermination mécanique de la direction moyenne du vent, par Henri de Parville. — L'éclipse totale de soleil du 22 janvier 1898, par L. Barré. — Canonnades naturelles, par C. G. — Pierre à savon des Arabes, par Flamel. — Note sur les coups de feu dans les chaudières industrielles, par A. Gosse. — La boucherie et la cave de l'Assistance publique, par Géo. Bonneron. — Un nouveau feutre iso ant, par D. B. — La toxicité des fèves, par Henri Coupin. — Coup de foudre dans un pâturage, par Eugène Pitard. — Le congrès géologique international, par Stanislas Meunier. — Chronique. — Académie des Sciences; séance du 21 février 1898, par Ch. de Villedeuil. — Interrupteurs rapides pour bobines d'induction, par Charles Margot.
Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36^e année. Sommaire du numéro 2135 du 26 Février 1898.

GRAVURES: Portraits: Le Prince Ourousof, ambassadeur de Russie. — Le Général de Monard, commandant du 20^e corps d'armée. — Ky-Dong, l'enfant du miracle.

Marine: Le « Powerful », le plus grand cuirassé. — Le cuirassé américain le « Maine » détruit par une explosion, en rade de la Havane.

Beaux-Arts: Jeunes brodeuses algériennes, tableau de M. L. E. Brindeau. — La Mandolinata, aquarelle de H. Reichen.

Madagascar: Au bord de la Lagune. Départements: Nice: Arrivée de S. M. Carnaval XXVI, en automobile.

Paris: Arrivée de Rochefort à la prison de Sainte-Pélagie.

Assainissement de Paris: Les eaux d'égout. Etudes illustrées: Le Roi des Sauteurs: Période d'impulsion. — Sauts successifs. — Grand saut en longueur. — Effleurement d'un visage. — Saut des œufs. — Extinction des bougies. — Saut des chevaux.

TEXTE: Chroniques, Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Théâtres, par H. Lemaire. — Musique, par A. Boisard. Variétés: La veuve Simon, par G. Lenôtre. — L'École batelière, par Léo Claretie. — A travers Madagascar, par H. Mager. — Le Roi des sauteurs, par Guy Tomel. — Le procès Zola, par A. Pujo. — Rochefort à Sainte-Pélagie, par H. L. — Les fêtes de Nice, par Th. Puget. — L'assainissement de Paris, par N. Nozeroy. — Les camelots du Carnaval, par Edgard Troimaux. — Semaine scientifique illustrée, par H. Servet de Bonnières. — Ky-Dong, l'enfant du miracle, par A. C.

Explications des gravures, Ecchecs, Rébus, Créations, Revue comique, Caricature à l'Etranger, Sport, Monde financier, Bibliographie, etc.

Nouvelle illustrée: La Catalane, par F. Dacre, illustrations de M^{me} Maximilienne Guyon.

Roman: Du rêve à la réalité, par J. Berr de Turique.

MAISONS RECOMMANDÉES

J. VALDIGUIÉ

PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales. 7 fois Hors Concours. Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour. Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉPABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

CABINET DENTAIRE OUVERT TOUS LES JOURS De 9 heures à 5 heures, 9, rue du Lycée (à côté de la Poste aux lettres) CAHORS
P. BOURGET
Mécanicien-Chirurgien Dentiste
Guérison des Dents les plus malades sans les extraire, procédé breveté s. g. d. g.
Prothèse et Réparations
Dents et Dentiers livrés en 48 heures.



SUPRÊME EAU DE NOIX



LOUIS DENOIX & BRIVE la Gaillarde
1^{re} Exposition Internationale Toulouse 1887, Méd. Or.
2^e Exposition Universelle Bordeaux 1885, Méd. Argent.
3^e Exposition Nationale Périgueux 1890, Médailles Or.
LES PLUS HAUTES RÉCOMPENSES.

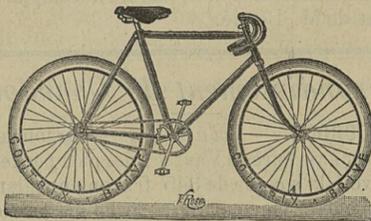
VINS DE TOUTE PROVENANCE

SPECIALITÉS:

Anisette et Liqueurs superfines
Sirops garantis
Seul fabricant du CURAÇAO (Pierre Lacoste)
double-orange et triple-sec

Echantillons sur demande

USINE A BRIVE



FABRE, horloger à Cahors.

A LA BOULE D'OR

H. FABRE

69, Bd GAMBETTA, 69

CAHORS

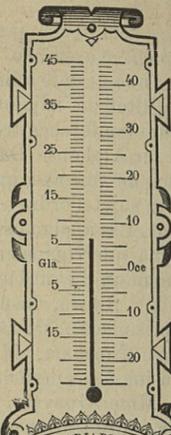
FABRICATION ET RÉPARATION
D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE
Dorure et Gravure sur Métaux
LUNETTERIE & OPTIQUE
BREVETÉE
Achat de Matières Or, Argent et Platine
Travaux soignés. — Prix modérés

LA VUE POUR TOUS

PAR L'EMPLOI DES VERRES GRADUÉS
Marque déposée « CRISTAL DIAMANT »
Ces verres à foyer étendu sont ordonnés par
MM. les Occultistes et Chefs de Clinique

H. FABRE

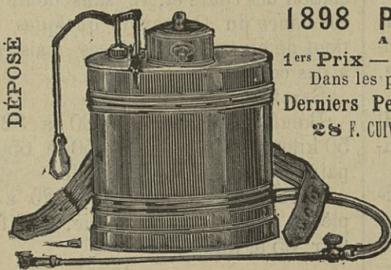
69, Boulevard Gambetta, Cahors
SEUL DÉPOSITAIRE POUR CAHORS



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour: — 4.5
Id. maxima de la veille: 10.2
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres: 0.

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.



1898 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 F. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

LE SEQUESTRE

PAR

JULES DE GASTYNE

Première partie

V

— Le malheureux a voulu me tuer, répondit Samuel.

Et du doigt, il désigna Thomas.

Celui-ci, abasourdi, était resté au milieu de la pièce, sans mouvement et sans voix.

Ses cheveux se hérissaient d'horreur sur son crâne.

C'était un guet-apens. Il était tombé dans un guet-apens abominable.

Il jeta sur son frère un regard de mépris et de haine.

— Ah ! bandit ! bandit !

Puis il voulut s'échapper, mais avant d'avoir pu faire un pas, il était renversé, couché à terre, garotté.

L'énergie avec laquelle il se débattait ne faisait qu'augmenter la fureur de ceux qui le

tenaient.

Et pendant cette lutte, lutte terrible où les membres craquaient, où le jeune homme, désespéré, comprenait maintenant seulement toute l'étendue du malheur qui le menaçait, employait toute son énergie, toutes ses forces, où sa bouche écumait, où il se tordait dans une sorte d'épouvante horrible, le docteur noir, très calme, très tranquille, notait sur son carnet les différentes phases de l'accès, qu'il expliquait à Samuel.

Depuis qu'il voyait Thomas ficelé, annihilé, ce dernier était redevenu paisible.

Il ne répondait plus aux injures que son frère lui criait, hors de lui.

D'ailleurs, on venait de bâillonner Thomas.

L'infortuné ne pouvait plus ni parler ni se remuer.

C'est à ce moment que Juana descendit.

Elle était en peignoir, les cheveux dénoués, comme si elle s'était vêtue à la hâte.

Elle parut fort stupéfaite de voir tant de monde dans le cabinet de son mari.

— Mais que se passe-t-il donc ? demanda-t-elle.

Au milieu des hommes, elle aperçut Thomas attaché.

— Mon beau-frère ! s'écria-t-elle avec une surprise fort bien jouée.

Le jeune homme dardait sur elle des yeux qui brûlaient.

Il n'était point dupe en effet, de la comédie de la misérable.

L'impuissance où il était de se venger faisait

passer en lui des frissons enragés qui consumaient ses moelles.

Si son regard avait pu l'anéantir !

Elle était la complice de son frère. Ils avaient combiné ensemble ce plan infâme.

A ce moment la pure figure de Berthe passa devant lui et lui fit tenter un nouvel effort, aussi impuissant que les autres.

La reverrait-il jamais maintenant ?

Cependant Juana s'était approchée d'un air de compassion.

— Mais que lui est-il donc arrivé ? demanda-t-elle ?

— C'est le premier accès, répondit le médecin... l'accès que je vous avais prédit l'autre jour... Il a voulu tuer votre mari.

Lajeune femme eut un geste d'effroi.

— Ah ! le malheureux !

Thomas faisait de tels efforts pour se défendre, pour crier qu'il n'était pas fou, qu'il sentait son bon sens l'abandonner réellement.

Il ne savait pas bien si c'était vrai ce qui lui arrivait... Il se croyait le jouet d'une horrible hallucination et il avait des râles sourds comme dans les cauchemars.

Samuel, pour mettre fin à cette scène terrible, fit un geste.

Les hommes chargèrent Thomas sur les épaules et l'emportèrent.

Dès que le gredin se trouva seul avec Juana il poussa un bruyant soupir de soulagement.

— C'est fait, dit-il... nous tenons tout...

Quand Thomas, qui s'était évanoui de douleur et de rage après l'apparition de Juana,

revint à lui, il se trouva dans une petite cellule matelassée du haut en bas, prenant jour par une petite fenêtre trop haute pour qu'il pût l'atteindre, défendue, du reste, par d'épais barreaux de fer.

Un silence profond l'entourait... Tout à coup, au milieu de ce silence des cris rauques, sauvages, qui n'avaient plus rien d'humain, s'élevèrent près de lui, perçant les murs, faisant tressaillir toute la pièce. Ces cris étaient accompagnés de trépignements enragés, assourdis toutefois par quelque chose de doux et de mou.

Thomas Moore sentit une sueur froide perler à son front. Il avait compris où il était. Son frère avait été jusqu'au bout dans son sinistre projet. Il l'avait fait enfermer comme fou pour ne pas lui donner sa part d'héritage, pour garder toute la fortune pour lui et sa maîtresse.

Une douleur si grande envahit le malheureux qu'elle le fit crier comme le pauvre diable qui hurlait à côté de lui.

Comment sortir de là maintenant ? comment se défendre ?

Il était sans doute enfermé dans une de ces maisons de santé particulières qui pullulent autour de Londres et dans lesquelles il n'y a aucune surveillance.

A qui se plaindre ? qui gagner à sa cause ? Tous les gens qui allaient l'entourer seraient les géôliers de son frère, payés par lui.

(A suivre.)